



COMITE DE DIRECTION
PREAVIS N° 261/2024
Relatif aux comptes 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons ci-après le résultat des comptes 2023, contrôlés par la Fiduciaire Heller S.A. et sans aucune remarque formulée.

Comme prévu lors de l'établissement du budget, l'importante hausse du prix de l'électricité a impacté les comptes 2023.

La montée des taux d'intérêts représente un autre facteur exogène qui accroît les charges, dans une moindre mesure en 2023.

L'exploitation de la STEP a bénéficié de l'augmentation de prix de CHF 0.10/m³.

Les comptes 2023 sont divisés en quatre parties :

- Frais administratifs
- Exploitation de la STEP (but principal)
- Exploitation eau potable (1^{er} but optionnel)
- Exploitation réseau des collecteurs (2^{ème} but optionnel)

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs des SITSE sont regroupés dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputation interne dans les comptes 465 (35%) – 467 (30%) – 810 (35%).

Les comptes présentent des charges de CHF 734'838.72 pour un budget de CHF 773'900.-.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

462.3002 Les projets en cours ont nécessité une augmentation du nombre de séances. Cette tendance était déjà apparente dans les comptes 2022.

462.3100 Dépenses inférieures aux estimations, en ligne avec 2022.

EXPLOITATION DE LA STEP (but principal)

Les charges sont de CHF 4'881'901.77, alors que les charges budgétées s'élèvent à CHF 4'946'565.-.

Les revenus sont de CHF 4'881'901.77, y compris CHF 71'069.03 de prélèvement sur le fonds de réserve divers STEP. Le budget présente un montant de CHF 4'946'565 y compris CHF 281'352.- de prélèvement sur le fonds de réserve divers STEP.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 465.3010** Le dépassement de budget est compensé par les indemnités reçues des assurances sociales (compte **465.4363**). Afin d'avoir une vue d'ensemble des charges salariales, il faut ajouter à ce poste CHF 19'200.- de personnels temporaires compris dans le solde du compte **465.3099**.
En prenant les trois comptes en considération, les charges sont inférieures au budget.
- 465.3099** Voir explications compte **465.3010**.
- 465.3122** L'augmentation des prix de l'électricité avait été prise en compte dans le budget. Il était prévu de bénéficier de l'autoconsommation de nouveaux panneaux photovoltaïques. Ces derniers sont finalement entrés en fonction en 2024, ce qui explique environ CHF 40'000.- du dépassement de budget.
- 465.3132** L'entretien lourd du digesteur a diminué la quantité de boue à épaisir et en conséquence la quantité de floculent nécessaire.
- 465.3141** Léger dépassement en raison d'entretiens non planifiés.
- 465.3145** Supérieur aux estimations en raison de travaux d'élagage de la forêt à côté de la STEP pour des raisons de sécurité.
- 465.3150** Budget trop faible pour couvrir les quelques imprévus, montant similaire à 2022.
- 465.3154** Plusieurs casses de matériel expliquent le dépassement du budget.
- 465.3311** Les amortissements sont légèrement supérieurs aux prévisions, sur la base des préavis finalement bouclés en 2023, et du remplacement prématuré de plusieurs pompes.
- 465.3900** Participation de 35% des frais administratifs.
- 465.4356** Les revenus sont inférieurs à 2022, malgré l'augmentation de prix de CHF 0.10/m³.
- 465.4901** Imputation interne d'employés STEP travaillant également pour l'exploitation des collecteurs.

465.4905 Ce poste intègre deux imputations internes :

- 1) Le traitement par la STEP des eaux usées produites par l'exploitation de l'eau potable, pour CHF 49'363.79. On retrouve une charge correspondante dans le compte **810.3905**.
- 2) L'état du réseau des collecteurs influence le degré d'usure des installations de la STEP et de son réseau de pompage. La surcharge annuelle 2023 a été calculée sur la base des volumes d'eaux parasites et chiffrée à CHF 141'903.-. Sur ce montant, CHF 119'541.- sont imputés au compte **465.4905** (se retrouvent en **467.3905**) et CHF 22'362.- ont été facturés aux communes de Crans et de La Rippe qui gèrent leurs propres réseaux de collecteurs. Cette facturation est comptabilisée dans le compte **465.4342**. En raison des fortes précipitations en 2023, les volumes d'eaux parasites ont largement dépassé ceux de 2022.

465.4909 Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation des collecteurs et de l'eau potable.

EXPLOITATION RESEAU DES COLLECTEURS (2^{ème} but optionnel)

Les charges sont de CHF 1'288'366.93. Les charges budgétées s'élèvent à CHF 1'410'283.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 1'288'366.93, y compris CHF 135'612.20 de prélèvement sur le fonds de réserve travaux futurs collecteurs. Le budget prévoyait des revenus de CHF 1'410'283.- et un prélèvement de CHF 335'283.- sur le fonds de réserve.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 467.3122** Contrairement a ce qui était prévu, il a encore fallu gérer l'exploitation d'un vacuflow en 2023, ce qui explique le dépassement.
- 467.3144** La campagne du curage a coûté moins cher que prévue. Il y a également eu moins d'inspections caméra et de frais d'entretien.
- 467.3182** 5 nouvelles stations de pompage avec transmission des alarmes par swisscom. Augmentation également en raison de la sécurisation du réseau.
- 467.3220** Comme en 2022, aucun emprunt n'est directement attribué à l'exploitation des collecteurs. Le compte **467.3909** indique les intérêts imputés en interne.
- 467.3310** Pas de préavis bouclé en 2023, reporté sur 2024.
- 467.3806** Estimation des factures de taxe d'introduction qui devront faire l'objet de notes de crédit. Pour 2023 un gros chantier est concerné.
- 467.3900** Participation de 30% des frais administratifs.
- 467.3901** Imputation interne d'employés STEP travaillant également pour l'exploitation des collecteurs.
- 467.3905** Voir explications pour le compte **465.4905**.
- 467.3909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation des collecteurs.

EXPLOITATION EAU POTABLE (1^{er} but optionnel)

Les charges sont de CHF 3'920'982.25, y compris une attribution au fonds de réserve pour travaux futurs et divers de CHF 364'664.67. Les charges budgétées s'élèvent à CHF 3'531'365.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 3'920'982.25, pour un budget de CHF 3'531'365.-.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 810.3122** L'estimation de l'impact de l'augmentation du prix de l'électricité était basée sur la consommation de 2021, dernière connue au moment de l'établissement du budget. La consommation 2023 s'est finalement révélée largement supérieure à celle de 2021.
- 810.3147** Hausse des charges liées aux fuites, par nature difficiles à anticiper.
- 810.3220** En prenant en compte les charges d'imputation interne du compte **810.3909** les charges d'intérêts dépassent le budget. La hausse des taux a en effet impacté négativement les emprunts à court terme.
- 810.3659** Montant compensé par un prélèvement équivalent sur le fonds de réserve « L'eau bien public » (**810.4805**).
- 810.3806** Estimation des factures de taxe d'introduction qui devront faire l'objet de notes de crédit.
- 810.3900** Participation de 35% des frais administratifs.
- 810.3905** Voir explications pour le compte **465.4905**.
- 810.3909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation du réseau d'eau.
- 810.4527** L'impact de l'augmentation du prix de l'électricité sur les contributions de la Régie des eaux Gessiennes n'avait pas été pris en compte dans le budget.

Bilan – Actif

Le total du **bilan** est de CHF 59'755'988.39.

Les **disponibilités** se montent à CHF 2'425'499.91.

Les **débiteurs et comptes courants** sont de CHF 2'757'932.82.

La **TVA** à récupérer est de CHF 61'518.28

Les **actifs transitoires** sont de CHF 857'096.11.

Le **patrimoine administratif** s'élève à CHF 53'715'459.55 après amortissements.

- CHF 30'537'511.94 concernent la STEP ;
- CHF 19'035'579.77 l'eau potable ;
- CHF 4'142'367.84 les collecteurs.

Bilan – Passif

Le total du **bilan** est de CHF 59'755'988.39.

Les **engagements courants** sont de CHF 748'013.56.

Dettes à long terme : Le total s'élève à CHF 47'000'000.-

- Pour la STEP CHF 36'500'000.-, en diminution de CHF 2'500'000.- par rapport à l'année précédente.
- Pour l'eau potable CHF 10'500'000.- sans changement par rapport à l'année précédente.

Les **passifs transitoires** sont de CHF 619'337.24.

Le **fonds de réserve pour travaux futurs eau** de CHF 2'280'267.75 n'a pas évolué.

Le **fonds de réserve divers eau** est de CHF 5'874'840.44 en augmentation de CHF 364'664.67.

Le **fonds de réserve « L'eau bien public »** est de CHF 31'079.- en diminution de CHF 18'910.-.

Le **fonds de réserve travaux futurs collecteurs** est de CHF 1'950'514.74 en diminution de CHF 135'612.20.

Le **fonds de réserve divers STEP** est de CHF 1'003'442.02 en diminution de CHF 71'069.03.

Le **fonds de réserve débiteurs douteux eau** est de CHF 67'601.77 en augmentation de CHF 67'601.77.

Le **fonds de réserve débiteurs douteux collecteurs** est de CHF 180'891.87 en augmentation de CHF 166'947.76.

En conclusion de son préavis, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal des SITSE

Vu le préavis du Comité de direction N° 261/2024, relatif aux comptes 2023 ;

Ouï le rapport de la Commission de Gestion ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1. D'approuver les comptes 2023 tels que présentés.**
- 2. De donner décharge de sa gestion au Comité de direction.**

Founex, le 18 avril 2024

Au nom du Comité de direction

le Président :
Claude Hilfiker

le Secrétaire :
S. Breugelmans

